



Fiche de Données de Sécurité

Ammoniac Anhydre



1. Identification

Nom du produit	Ammoniac Anhydre
Code du produit	N.Av.
Autres moyens d'identification	Nitro-sil. Esprit de Hartshorn.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Fertilisant.
Fabricant	Sylvite 3221 North Service Road, Suite 200 Burlington, Ontario Canada L7N 3G2 Tél. 1-800-229-0602 Télec. 905-315-2083 www.sylvite.ca
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Centre antipoison du Québec : 1-800-463-5060 (sans frais au QC) Centre Anti-Poison de l'Ontario et du Manitoba : 1-800-268-9017 ou 419-813-5900 BC Drug and Poison Information Centre : 1-800-567-8911 (sans frais en CB) ou contacter directement le Centre Antipoison de la province ou du territoire ou vous habitez. Canutec: 613-996-6666 (pour le transport)

2. Identification des dangers

Résumé	GAZ LIQUIFIÉ. CONTENU SOUS PRESSION ! CORROSIF! Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Ne pas inhaler le gaz et assurez-vous de les garder sous les valeurs limites d'exposition. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	--

SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012



Gaz inflammables (Catégorie 1)
Gaz sous pression (Gaz liquéfié)
Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 3)
Corrosion/irritation cutanée (Catégories 1B)
Lésions oculaires graves (Catégorie 1)
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)

DANGER

H220 : Gaz extrêmement inflammable
H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H331 : Toxique par inhalation
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H3xx : Peut causer des brûlures et des lésions graves des voies respiratoires.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P260 : Ne pas respirer les gaz
P264 : Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation.
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et/ou du visage.
P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et du savon ou se doucher si nécessaire.
P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P321: Traitement spécifique (voir la section 4 de la fiche FDS ou sur cette étiquette).
P377 : Fuite de gaz inflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.
P381 : En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.
P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 : Garder sous clef.
P410 : Protéger du rayonnement solaire.
P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Danger aigu pour le milieu aquatique (Catégorie 1).

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Ammoniac	7664-41-7	95 - 100 %

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Ne pas pratiquer la respiration artificielle par bouche-à-bouche à moins d'utiliser un dispositif de protection buccale. Consulter un médecin immédiatement.
Voie cutanée	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements, si on peut le faire sans aggraver les lésions. Découper soigneusement toute partie du vêtement qui adhère à la peau. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Mettre des compresses humides sur les brûlures. Consulter un médecin immédiatement. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Consulter un médecin immédiatement. Faire évaluer l'étendue des dommages par un ophtalmologiste.
Ingestion	Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. Ce produit étant un gaz, consulter la section sur l'inhalation. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Peut causer des brûlures à la peau et des dommages aux yeux. Le contact avec le gaz liquéfié peut causer des gelures. Peut causer des dommages aux voies nasales et respiratoires. Les symptômes d'oedème pulmonaire (principalement toux et difficultés respiratoires) se manifestent souvent seulement après quelques heures et sont aggravés par l'effort physique.
Note au médecin	Pour des expositions graves, surveiller l'apparition différée d'un oedème pulmonaire. Une surveillance médicale est nécessaire au moins 48 heures après un accident. Pour les brûlures sévères, obtenez immédiatement des soins médicaux, surveillez la respiration et traitez pour les chocs.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, eau pulvérisée, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO ₂).
Dangers spécifiques du produit	Gaz inflammable. Contenu sous pression, les contenants peuvent exploser sous l'effet de la chaleur. Le risque d'incendie provoqué par l'ammoniac est relativement faible; il doit être mis en contact avec des matériaux ou une surface ayant une température de 651 °C avant de s'enflammer de lui-même. Cependant la présence d'huile ou d'autres matières combustibles peut accroître le risque d'incendie en abaissant cette température d'auto-ignition. Le contact avec des agents oxydants peut causer un feu et/ou une explosion.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel


Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer tout le personnel. Restreindre l'accès des lieux jusqu'au nettoyage complet. Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Bien aérer l'endroit. Retirer toutes les sources d'ignition. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Si on ne peut pas arrêter la fuite, amener le cylindre dans un endroit isolé, à l'abri de toute source d'ignition, et laisser le gaz s'échapper lentement.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Ce produit doit être manipulé par des personnes qualifiées. Ne jamais utiliser ce produit lorsque l'on travaille seul. Contenu sous pression, ne pas percer, couper, chauffer ou jeter le contenant dans les flammes. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Ne pas inhaler le gaz et assurez-vous de les garder sous les valeurs limites d'exposition. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. NE PAS porter de lentilles cornéennes. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Éviter le contact avec les substances incompatibles. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Transporter les cylindres au moyen d'un chariot approprié. Utiliser un régulateur de pression (détendeur) entre les bouteilles et la tuyauterie ou les matériaux de pression nominale inférieure. Les cylindres de gaz comprimés ne doivent pas subir de chocs violents et il ne faut jamais utiliser une bouteille endommagée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des gaz inflammables NFPA et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver selon la réglementation locale, dans un contenant clairement identifiées et conçues pour l'ammoniac (généralement en acier). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10).

éventuelles	
Température de stockage	<49°C (120.2°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Ammoniac : 300 ppm.		
Ammoniac	VECD	35 ppm	ACGIH , BC, ON
		35 ppm	RSST
		35 ppm	NIOSH
	VEMP (8h)	25 ppm	ACGIH , BC, ON
		25 ppm	RSST
		25 ppm	NIOSH
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de gaz sous leurs limites d'exposition respectives. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.		
Mesures de protection individuelle			
Yeux	NE PAS porter de lentilles cornéennes. Porter des lunettes anti-éclaboussures. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.		
Mains	Porter en permanence des gants étanches et résistants à ce produit chimique lors de la manipulation. Porter des gants en caoutchouc butyle ou en nitrile. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.		
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter une blouse de laboratoire (sarrau) en tissu synthétique. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.		
Voies respiratoires	Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé et pour un maximum de 100 fois la limite d'exposition, porter un masque facial complet avec cartouches assurant une protection contre le contaminant concerné. En cas de hautes concentrations, porter un appareil respiratoire autonome.		
Pieds	Non requis en usage normal.		
 Lunettes anti-éclaboussures Gants de nitrile			

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Gaz ou gaz liquéfié	Inflammabilité	Ininflammable
Couleur	Incolore	Limite d'inflammabilité	15 à 28%
Odeur	Ammoniacale	Point d'éclair	S.O.
Seuil olfactif	16.7 ppm	Température d'auto-inflammation	651 °C (1203.8 °F)

pH	12 @ 10%	Sensibilité aux charges électrostatiques	Non
Point de fusion	-78 °C (-108.4 °F)	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	-78 °C (-108.4 °F)	Densité de vapeur	0.6 (Air = 1)
Point d'ébullition	-33.4 °C (-28.1 °F)	Densité relative	0.68 kg/L @ -33.3 °C (-27.9 °F) (Eau = 1)
Solubilité	Soluble dans l'eau. 530 g/L @ 20 °C	Coefficient de partage n-octanol/eau	S.O.
Taux d'évaporation	S.O.	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	861kPa (6457.5 mm Hg) @ 20 °C (68 °F)	Viscosité	S.O.
% de volatilité	100%	Masse moléculaire	17.03
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Réagit avec les acides et produit de la chaleur. Le contact avec des agents oxydants peut causer un feu et/ou une explosion. Hygroscopique (absorbe l'humidité). L'ammoniac forme au contact de l'eau une substance corrosive (hydroxyde d'ammonium). En présence d'humidité, il devient corrosif pour le zinc, le cuivre et leurs alliages.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter le contact avec les substances incompatibles. Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter les températures au delà de 49 °C.
Matériaux incompatibles	Oxydants forts, peroxydes, calcium, sels d'argent, mercure, halogènes, halogénures de bore. halogénures de tellure, les gaz qui entretiennent la combustion tels que: chlore, fluor, bioxyde d'azote, oxyde nitreux, tétr oxyde d'azote, oxygène et air comprimé; les acides forts (l'acide sulfurique, l'acide chlorhydrique).
Produits de décomposition dangereux	Aucun signalé.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Ammoniac Ingestion 350 mg/kg Rat DL50 Inhalation 2000 ppm/4h Rat CL50
Voies d'exposition probables	Inhalation.


Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. Le contact avec le gaz liquéfié peut causer des gelures.
	Voie cutanée	Provoque des brûlures à la peau. Irritation/corrosion de la peau, Lapin : L'application d'une solution aqueuse 20% d'ammoniac sur la peau pour 5 min; Corrosif. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. Le contact avec le gaz liquéfié peut causer des gelures. L'ammoniac forme au contact de l'eau une substance corrosive (hydroxyde d'ammonium).
	Voie respiratoire	Peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. L'exposition à une haute concentration peut causer de la toux, des brûlures aux voies respiratoires, des douleurs à la poitrine. des difficultés respiratoires, une bronchite chronique. un oedème pulmonaire. Les symptômes d'oedème pulmonaire (principalement toux et difficultés respiratoires) se manifestent souvent seulement après quelques heures et sont aggravés par l'effort physique. L'inhalation en grande quantité peut causer l'asphyxie.
	Voie orale	L'ingestion d'une solution aqueuse de cette substance peut provoquer des brûlures sévères, des vomissements.
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.
	Classification CIRC / NTP	Aucun ingrédient n'est répertorié.
	Cancérogénicité	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.
	Mutagène	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.
Toxicité sur la reproduction	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Les voies respiratoires.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Les poumons.	
Effets d'interaction	Aucune information disponible.	
Autres informations	Aucune information supplémentaire.	

12. Données écologiques



Toxicité écologique	Poisson - Méné, Pimephales promelas - eau douce	CL50	0.24-3.44 mg NH3 gas/L; 96hr (OECD SIDS)
	Poisson - Crepet arlequin (Lepomis macrochirus), eau douce	CL50	0.26-2.97 mg NH3 gas/L; 96hr (OECD SIDS)
	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	0.16-1.09 mg NH3 gas/L; 96hr (OECD SIDS)
	Invertébré aquatique - Crustacés, Daphnie Magna	CE50	25 mg NH3 gas/L; 48hr (pH 8.2) (OECD SIDS)
Persistance	Peut persister dans l'environnement.		
Dégradabilité	L'ammoniac gazeux réagit avec l'ozone, les radicaux hydroxyles, et l'oxygène atomique dans l'atmosphère. Lorsque l'ammoniac se solubilise dans l'eau dans les conditions normales (aérobie), il est rapidement		

	transformé en nitrate par nitrification. Le pH de l'eau est augmenté par la présence d'ions ammonium, sous la forme de sels hydroxyde. Les bactéries transforment l'ammoniac en nitrates créant une demande biochimique en oxygène (DBO) de plusieurs jours après son introduction dans le milieu.
Potentiel de bioaccumulation	L'ammoniac est incorporé à la chaîne alimentaire.
Mobilité dans le sol	L'ammoniac est principalement présent dans l'eau et le sol sous forme de sels d'ammonium. Seule une petite quantité est sous la forme d'ammoniac gazeuse, laquelle peut s'évaporer dans l'atmosphère. Avec l'augmentation du pH, sol plus alcalin, la fraction d'ammoniac gazeuse augmente.
Autres effets nocifs	L'ammoniac gazeux est la cause principale de la toxicité dans les systèmes aquatiques. Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Contenant 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS percer, couper, chauffer ou brûler le contenant, même après usage. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Retourner la bouteille proprement identifiée au fournisseur.
---	--

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 1005
Désignation officielle de transport de l'ONU	AMMONIAC ANHYDRE
Dangers environnementaux	Polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	  Classe 2.3 Classe 8
Groupe d'emballage	
Guide des mesures d'urgence 2016	<u>125</u>
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	Classe 2.3 (8). AMMONIAC ANHYDRE. . Bateau avec passager : Interdit. Programmes d'urgence (EmS-No) F-C, S-U
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	Classe 2.3 (8). AMMONIAC ANHYDRE. . Avion avec passager : Interdit.
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Ammoniac	7664-41-7	X	X		X

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

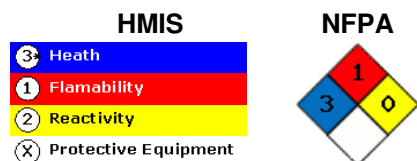
Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Ammoniac	7664-41-7	X	X		X			X	X	

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

Autres réglementations



16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)

Sylvite 2016-02-17

Version

02

Autres informations

RÉFÉRENCES :

- OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, <http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx>
- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <http://www.reptox.csst.qc.ca>
- IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), <http://www.inchem.org>
- Bases de données, Institut National de Recherche et de Sécurité, <http://www.inrs.fr/accueil/produits/bdd.html>
- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH

Publications, 2007, <http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html>

- Ammonia, The Registry of Toxic Effects of Chemical Substances, RTECS #: BO0875000.

- Toxicological Review, Integrated Risk Information System (IRIS), USA Environment Protection Agency, www.epa.gov/iris

- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php>

- TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, <http://toxnet.nlm.nih.gov/>

DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :
2013-06-17.

CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 :
sections 2, 4, 8, 11 et 15.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA: American Industrial Hygiene Association

HMIS: Hazardous Materials Identification System

NFPA: National Fire Protection Association

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health

NTP: National Toxicology Program

RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer

DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé

SGH: Système général harmonisé

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.